

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°62 (arrêté de promulgation du 24 avril 1930).

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
24 avril 1930

Numéro JO  
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro  
30 avril 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** la loi du 22 mars 1930 portant application aux colonies de l'article 1<sup>o</sup> de la loi du 19 mars 1919, concernant la réhabilitation en temps de guerre des condamnés et modifiant le paragraphe cinquième de l'article 621 du Code d'instruction criminelle,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>o</sup>. — Est promulguée à la colonie de la Côte française des Somalis la loi du 22 mars 1936 portant application aux colonies de l'article 1 de la loi du 19 mars 1919 concernant la réhabilitation en temps de guerre des condamnés et modifiant le paragraphe cinquième de l'article 621 du Code d'instruction criminelle,

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac